



REGLEMENT INTERIEUR

Généralités

La fréquentation des locaux est strictement réservée à la clientèle. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un élève en dehors des heures de cours.

Les élèves et les parents sont priés de consulter le tableau d'information situé dans l'entrée.

Toute inscription entraîne l'acceptation de fait du règlement intérieur de l'école de danse Aurore Fondain.

La responsabilité de l'école ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelque personne que ce soit.

Pour des questions d'hygiène et de propreté, les goûters, boissons et friandises ne doivent pas être pris à l'intérieur des locaux.

Par ailleurs, les animaux n'y sont pas admis.

Un certificat médical est obligatoire et demandé courant du 1er trimestre.

Cotisation et inscription

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas de force majeure (remboursement au prorata).

Le paiement de la cotisation est demandé en totalité en début d'année lors de l'inscription, soit par un ou plusieurs chèques.

Informez le professeur lorsqu'un élève ne souhaite plus suivre les cours, en particulier d'une année sur l'autre ou d'un trimestre à l'autre.

Les horaires

La direction se réserve le droit de modifier les horaires de cours en cas d'effectifs insuffisants ou de procéder à des annulations.

Il vous est conseillé d'arriver 15 minutes à l'avance dans la mesure du possible revêtu du justaucorps.

Il vous est demandé de fermer les portes des vestiaires de façon à respecter la pudeur de chacun.

Il vous est recommandé d'accompagner les jeunes enfants aux toilettes avant les cours et nous vous demandons de ne pas stationner derrière les portes et d'attendre les plus jeunes dans les vestiaires.

L'assiduité aux cours est indispensable pour l'épanouissement de l'élève.

Tenue et attitude

Le maintien des cheveux est obligatoire. Le chignon est souhaité dans tous les cours de danse.

Les bijoux, objets et vêtements de valeur sont interdits au sein de l'établissement.

L'école de danse décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Un élève pris à voler ou manquant de respect vis-à-vis de ces camarades ou des professeurs, sera renvoyé sur le champ.

Il vous est conseillé d'identifier toutes tenues de danse afin d'éviter les échanges.

Des paniers d'objets perdus sont à votre disposition dans les vestiaires.

Classique	Jazz	Garçons
1 justaucorps (couleur à définir) 1 collant de danse rose 1 paire de demi-pointes 1 tutu blanc 4 volants (Gala)	1 justaucorps noir sans manche 1 short noir Chaussons, bottines noires	1 t-shirt blanc 1 collant gris Chaussons gris ou noirs